



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 75956

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la nécessité d'assurer la pérennité des services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées dans l'arrondissement de Châteaubriant, et plus spécifiquement dans les cantons de Guéméné Penfao, Blain, Rougé, Nozay, Châteaubriant, Nort-sur-Erdre où de nombreuses places ne sont pas budgétisées alors que les besoins sont importants, et lui demande de débloquer les crédits nécessaires pour assurer le lancement du nouveau service de soins à domicile du canton de Derval. Au regard du dévouement et de l'action exemplaire du personnel de ces centres de soins, le Gouvernement entend-il répondre à leurs besoins de financement, ce qui est indispensable pour assurer la pérennité et le développement de ces actions au bénéfice des personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75956

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2449